

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 19 - Vendredi 16 mai 2014



Nods



Commune mixte  
de Plateau de Diesse



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 18 mai 2014 pour se prononcer sur les objets suivants :

#### VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base ? (Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille », qui a été retirée)
2. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants » ?
3. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) » ?
4. Acceptez-vous la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen) ?

#### VOTATIONS CANTONALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Mühleberg à l'arrêt » ?
2. Acceptez-vous la modification de la loi concernant les impôts sur les mutations ?
3. Loi sur les caisses de pension cantonales
  - a. Acceptez-vous le projet principal du Grand Conseil ?
  - b. Acceptez-vous le projet alternatif du Grand Conseil ?
  - c. Lequel doit entrer en vigueur : le projet principal ou le projet alternatif ?

Le scrutin sera ouvert :  
dimanche 18 mai 2014 de 10 h. à 12 h., dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 18 mai 2014 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

#### RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

### NOCTAMBUS ET MOONLINER

Permet aux noctambules de rentrer, chaque week-end, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants : (ces deux services sont payants)

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 18 MAI 2014

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

**Présidente :** Mme Rutz Colette

**Vice-président :** M. Raselli Edoardo

#### Membres

Mmes et Mlles

Dick	Célia
Nicolet	Marie
Orsan	Stéphanie
Paquier	Nadège
Paratte	Linda
Podavini	Sonia
Pradena Cayul	Berta
Queloz	Pospavadee

MM.

Fuchs	Jonathan
Martin Romo	Michael
Nägeli	Chester
Njinwo Poutejeu	Léonel
Noirjean	Patrick
Prospero	Salvatore

Transport et fonctions à Chavannes  
(bureau accessoire) :

Mme Ruchti Karin et M. Pellet Marc

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE Publication

Dans le début de l'après-midi du mardi 15 avril 2014, le câble principal alimentant l'important secteur qu'est celui du chemin des Vervas et des Prés-Guëtins ouest est entré en court-circuit, privant d'électricité plus de 45 bâtiments, soit 100 clients privés, 5 PME et le Collège du district. Ce câble, long de 310 m, comportait de nombreux raccordements latéraux eux-mêmes subdivisés au moyen de dérivations en "Té".

Nos services, aidés par une entreprise spécialisée (équipée d'un système de localisation des défauts), ont progressivement pu rétablir le courant depuis 22h30 jusqu'à 01h30 au moyen d'installations provisoires. Il est apparu que l'infrastructure défectueuse, âgée de plus de 50 ans, présentait des risques élevés de pannes, si bien qu'il était nécessaire d'intervenir sans attendre pour assurer l'acheminement de l'électricité aux clients concernés.

Ainsi, le Conseil municipal a dû voter un crédit extrabudgétaire de CHF 102'850.-, en dépense liée, conformément à l'article 101 OC (ordonnance sur les communes du canton de Berne), pour pouvoir assurer la fourniture d'électricité aux ayants droit.

La Neuveville, le 16 mai 2014

CONSEIL MUNICIPAL

**Police cantonale à La Neuveville  
032 346 88 81**

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE Publication

Le 5 mai 2014, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé l'ordonnance sur le raccordement aux réseaux MT et BT et les critères d'accès MT. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 16 mai 2014

CONSEIL MUNICIPAL

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE Publication

Le 5 mai 2014, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé l'ordonnance complémentaire sur les tarifs d'électricité 2014. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 16 mai 2014

CONSEIL MUNICIPAL

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE Publication

Le 5 mai 2014, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé l'adaptation de la formulation des articles 24, 25 et 29 des conditions générales pour l'utilisation et la fourniture d'énergie électrique. L'entrée en vigueur de cette modification est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Les documents relatifs à cette adaptation peuvent être consultés auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 16 mai 2014

CONSEIL MUNICIPAL



# Commune de La Neuveville

## MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour l'école à journée continue du Signol'air, afin d'assurer sa gestion administrative, la Commune de La Neuveville recherche

**UN / UNE SECRETAIRE**  
Degré d'occupation: 20 %

### Mission et exigences :

Nous recherchons une personne disposant si possible d'un CFC d'employé/e de commerce ou justifiant d'une formation équivalente, capable de gérer son travail de manière autonome, maîtrisant les outils informatiques usuels, à l'aise avec les enfants, motivée et disponible.

**Entrée en fonction :** 11 août 2014

**Traitement :** selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. R. Rollier, administrateur des finances, au 032 752 10 10

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées à : Conseil municipal, Ressources humaines, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au lundi 2 juin 2014.

La Neuveville, mai 2014  
Le Conseil municipal

## AVIS AUX PROPRIETAIRES

### Campagne de pose d'Ecopic contre les pigeons en Vieille Ville

La Municipalité en collaboration avec l'entreprise BV toiture va procéder dans le courant du mois de juin 2014 à la pose d'Ecopic contre les pigeons.

Les propriétaires intéressés à participer à ce projet sont priés de nous contacter jusqu'au 2 juin 2014 au 032 752 10 80 ou par email [secretaire.stn@neu-veville.ch](mailto:secretaire.stn@neu-veville.ch).

Nous espérons avoir éveillé votre intérêt et nous nous tenons à disposition en cas de questions complémentaires.

Les Services techniques

## Avis de construction

**Requérant :** Home Montagu, par M. Jacques Wenger, rue Montagu 8, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet :** M. Steve Sambiagio, architecte HES, rue de Bourgogne 6. 2525 Le Landeron.

**Projet :** Installation de trois mâts de 6 m de hauteur pour drapeaux au sud-est de la parcelle, à la rue Montagu 8, sur la parcelle no 433, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone affectée à des besoins publics, secteur B.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 mai 2014 au 9 juin 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 mai 2014  
Services techniques de La Neuveville



Commune Bourgeoise  
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

## CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 21 juin 2014  
Heure: 17.00 h.  
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,  
La Neuveville

### Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 14 décembre 2013
3. Compte 2013
4. Forêt
5. Vente du domaine de la Jeune du Bas pour un montant de CHF 300'000.-
6. Divers

Le Maître bourgeois  
Claude Evard

## MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

## ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

# Nouvelles de l'administration

## Simplification des règles régissant l'aménagement de places de stationnement

Les règles de calcul de la fourchette dans laquelle doit se situer le nombre de places de stationnement ont été simplifiées dans le canton de Berne. En outre, les nouvelles zones d'habitation, qui doivent autant que possible être aménagées en quartiers sans voiture, pourront dorénavant être construites avec un nombre réduit de places de stationnement, ou s'en passer complètement, sans qu'une taxe de remplacement soit perçue. Le Conseil-exécutif a modifié en ce sens l'ordonnance sur les constructions.

Jusqu'à présent, la fourchette légale dans laquelle devait se situer le nombre de places de stationnement dans les zones d'habitation était calculée en fonction de la taille des logements, sachant que les surfaces des bâtiments d'habitation n'étaient pas toutes prises en compte. Ce calcul était relativement complexe et fréquemment controversé. Avec la modification de l'ordonnance sur les constructions, seul le nombre de logements sera désormais déterminant. Ainsi, en fonction des besoins et indépendamment de la taille de la maison ou des appartements, le nombre de places de stationnement devra être compris entre un et quatre pour un nouveau logement ou une nouvelle maison individuelle, entre un et cinq pour deux nouveaux logements et entre deux et sept pour trois nouveaux logements. A partir de quatre nouveaux logements, la fourchette sera comprise entre 0,5 et 2 places de stationnement par logement.

Dérogation pour les zones d'habitation sans voiture En plus de cette simplification, le Conseil-exécutif a adopté une nouvelle réglementation pour les zones d'habitation à l'accès fermé ou restreint aux véhicules motorisés. Sous certaines conditions, il est désormais possible de déroger à la fourchette légale dans ces zones-là. Cela signifie qu'il n'est pas obligatoire d'y aménager des places de stationnement pour les résidents ou pas autant que ne le prévoient les dispositions légales. Il faut cependant toujours en prévoir suffisamment pour les visiteurs, les personnes handicapées, les services de secours, les véhicules de livraison et autres véhicules similaires. Le maître d'œuvre doit définir, dans un plan de mobilité, comment il entend garantir durablement le stationnement restreint et le contrôler. La commune ne peut lever une taxe de remplacement que lorsque les résidents ne respectent pas les obligations qu'ils ont acceptées avec ce plan de mobilité.

Aux termes de l'ancienne législation, l'absence de places de stationnement dans les zones sans voiture était subordonnée à la condition de réserver un emplacement dans l'éventualité d'un aménagement ultérieur ou de payer dès le départ une taxe de remplacement. Ces deux conditions augmentaient inutilement le coût du logement dans ces zones.

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue !

Avec seulement 21 millions, vous pouvez donner un avenir à des enfants exposés au danger de cécité.

Avec 21 millions, vous permettez qu'une personne devenue aveugle à cause de la cécité soit opérée.

Offrez la vue d'aujourd'hui, envoie !

CBM Mission de l'aveugle pour le monde, 8027 Zurich  
CH 80-3550001 | [www.cbmwelt.ch](http://www.cbmwelt.ch)



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

**MAI**  
**Samedi 17**  
**Lundi 19**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## A L'ECOUTE DE TOUS

Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

**20 mai 2014 dès 16 h 00**

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous (032 751 24 29). C'est avec plaisir que nous vous attendons !

CONSEIL COMMUNAL

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**16 et 17 mai 2014**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier DONT LES ANSES AURONT ETE PREALABLEMENT RETIREES, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !**

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**MARDI 10 juin 2014 à 20.00 heures**  
**à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

### 1. Ouverture de l'assemblée

### 2. Comptes 2013

- Présentation
- Rapport de la fiduciaire
- Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation des comptes du Collège de District
- Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
- Approbation des comptes communaux

### 3. Communauté scolaire du Plateau de Diesse – agrandissement des locaux de l'école à journée continue – dépense périodique d'environ CHF 7'500.- soit à la charge de la commune de Nods, selon la clé de répartition 2013, CHF 2'043.50.

- Présentation
- Approbation

### 4. Demande de crédit d'engagement de CHF 115'000.- pour des travaux de rénovation de l'école (changement de fenêtres et portes, peinture, plafond)

- Présentation
- Approbation

### 5. Communications du Conseil communal

### 6. Divers

Nods / 09.05.2014  
CONSEIL COMMUNAL

## PREAVIS SORTIE DES AINES 2014

La traditionnelle sortie des aînés aura lieu cette année le mardi 16 septembre. Merci de réserver d'ores et déjà cette date. Une invitation personnelle sera envoyée en temps utile.

Conseil communal

## ELECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 18 MAI 2014

### Composition des bureaux

#### Bureau de vote :

Présidence : Boillat Jean-Marie  
Membres : Botteron Yannick  
Bollinger Josiane

#### Bureau de dépouillement :

Présidence : Boillat Jean-Marie  
Membres : Botteron Yannick  
Bollinger Josiane  
Botteron Pierre-Alain, 1952  
Bögli Eliane

Membre suppléant : Baumgartner Henri

Administration : Sunier Viviane

CONSEIL COMMUNAL

## RAPPEL POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour être valable, la carte de légitimation doit être signée.

Le vote par correspondance peut être déposé dans la boîte aux lettres de l'administration communale au plus tard jusqu'à minuit le samedi précédant la votation ou l'élection.

**Passé ce délai, seul le vote aux urnes le jour de la votation ou de l'élection, de 10 à 12 h, est possible.**

## LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1<sup>er</sup> juin 2014** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

## Nouvelles de l'administration

### "Encourager les talents" la journée de l'apprentissage à l'Oriente professionnelle de Bienne

A l'occasion de la journée intercantonale de l'apprentissage du mercredi 14 mai 2014, la radio locale biennoise "Canal 3" diffusera dès midi, en direct depuis l'Oriente professionnelle (OP) de Bienne, une émission spéciale intitulée « Encourager les talents ». A cette occasion, des spécialistes de l'orientation professionnelle, en collaboration avec les professionnels du service de l'emploi (ORP - Office régional de placement) proposeront tant aux jeunes qu'aux adultes des conseils sur leur dossier de candidature. Mon CV correspond-il aux standards ac-

tuels ? Quels éléments une lettre de motivation doit-elle absolument contenir ? Quels diplômes et certificats faut-il joindre à mon dossier de candidature ? Des réponses à ces questions et à d'autres seront fournies à l'OP le 14 mai entre 12h00 et 18h00. Des professionnels de l'OP et du service de l'emploi (ORP) seront présents pour passer en revue gratuitement et de manière ciblée les dossiers qui leur seront soumis et pour donner des conseils. Il n'est pas nécessaire de s'annoncer à l'avance. Cette année, pour la première fois, tous les cantons participeront, en collaboration avec une trentaine de radios régionales ( Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre [www.berufsbildungstag.ch](http://www.berufsbildungstag.ch)). Dans la région Bienne-Seeland, "Canal 3" diffusera toute la journée des informations et des interviews sur le thème de la formation professionnelle. On peut écouter « Canal 3 » sur la fréquence 106.4 (français) ou 98.6 (allemand), ainsi qu'en live-stream sur Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre [www.canal3.ch](http://www.canal3.ch).

Les donneurs

de sang

SAUVENT  
DES VIES







# Commune mixte de Plateau de Diesse

[www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

## HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

## HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

### Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.



Les délégués du S E D sont invités à participer à notre

**Assemblée générale ordinaire qui se tiendra  
au Battoir de Diesse  
MERCREDI 18 juin 2014, 20H00**

### ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2013
- Comptes 2013
  - Rapport du caissier
  - Rapport de la Fiduciaire
  - Acceptation
- Conduite de liaison STAP du Marais – La Praye – Décompte des travaux : Information
- Divers
 

Au nom du SED  
M.Cl. Schaller R. Rollier  
Présidente Administrateur

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

### CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 19 juin 2014  
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

### Ordre du jour

- Approbation du compte 2013 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2013
  - Approbation du compte 2013 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation du compte 2013 du Collège de district de La Neuveville**
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2013
  - Approbation du compte 2013 du Collège de district de La Neuveville
- Approbation du compte 2013 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2013
  - Approbation du compte 2013 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- Présentation des comptes communaux 2013**
  - Introduction
- Approbation du compte 2013 de la Commune mixte de Diesse**
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2013
  - Présentation des crédits additionnels
  - Présentation des arrêtés de compte
  - Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
  - Approbation du compte 2013 de la Commune mixte de Diesse
- Approbation du compte 2013 de la Commune mixte de Lamboing**
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2013
  - Présentation des crédits additionnels
  - Présentation des arrêtés de compte
  - Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
  - Approbation du compte 2013 de la Commune mixte de Lamboing
- Approbation du compte 2013 de la Commune municipale de Prêles**
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2013
  - Présentation des crédits additionnels
  - Présentation des arrêtés de compte
  - Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
  - Approbation du compte 2013 de la Commune municipale de Prêles
- Approbation du Règlement concernant les déchets de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
  - Présentation du règlement
  - Présentation de l'Ordonnance d'application
  - Approbation du Règlement concernant les déchets
- Approbation du Règlement concernant l'alimentation en eau de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
  - Présentation du règlement
  - Présentation de l'Ordonnance d'application
  - Approbation du Règlement concernant l'alimentation en eau
  - Approbation de l'Ordonnance sur le tarif de l'eau de la compétence de l'Assemblée
- Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour l'aménagement du nou-**

veau système de chauffage du Collège de district de La Neuveville

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 180'000.00 portant sur l'aménagement du nouveau système de chauffage du Collège de district de La Neuveville

### 11. Divers et imprévus

#### Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 16 mai 2014

### DÉPÔT PUBLIC

Le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse informe les citoyennes et les citoyens qu'il met en dépôt public, du 16 mai 2014 au 16 juin 2014,

- Le Règlement concernant l'alimentation en eau de la Commune mixte de Plateau de Diesse
- L'Ordonnance sur le tarif de l'eau de la compétence de l'Assemblée communale
- L'Ordonnance sur le tarif de l'eau de la compétence du Conseil communal
- Le Règlement concernant les déchets de la Commune mixte de Plateau de Diesse
- L'Ordonnance d'application pour les déchets

Ces documents, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) sont déposés publiquement à l'administration communale pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyens et les citoyennes de les consulter pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 19 juin 2014.

Le Conseil communal

Prêles, le 16 mai 2014

### GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 17 et 18 mai 2014, le gardiennage sera assuré par la famille J.-M. Béguelin.

Le Comité

### LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1<sup>er</sup> juin 2014 auprès de l'administration communale. Merci donc de bien vouloir faire votre annonce d'ici au 1<sup>er</sup> juin 2014 au plus tard par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch) ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration municipale

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch



Le Groupe Animation Diesse vous propose

**ATELIER DANSE DE SALON**

Animé par Michele Orfeo, professeur à O2DANSE

**SAMEDI 24 MAI 2014 DE 10H00 à 12H00**  
**SALLE DU BATTOIR A DIESSE**Seul ou à deux, venez découvrir les danses  
de salon dans la bonne humeur !  
Valse, rumba, salsa, rock, tango, cha cha cha...  
sont excellentes pour la santé.

Nombre minimum de participants : 10

Prix : 40 CHF / personnes, 70 CHF pour 1 couple

Renseignements : 079 665 18 92

gad.diesse@gmail.com

Pré-inscriptions obligatoires\*

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nombre de personnes : .....

A renvoyer à :

Séverine Gianella, Route de Nods / 2517 Diesse

Ou par mail : gad.diesse@gmail.com

\*le paiement fait office  
de confirmation d'inscription.

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :

<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse)

GroupeAnimationDiesse

**TAXE DE CHIENS 2014**Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens  
qui seront âgés de plus de trois mois le 1<sup>er</sup> août 2014  
sont astreints au paiement de la taxe de chiens.Nous invitons donc les propriétaires ne s'étant pas  
encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 23  
mai 2014** au guichet de l'administration commu-  
nale ou par téléphone (032 315 70 70).**Les personnes ayant déjà annoncé leur chien  
recevront par courrier la facture avec la mé-  
daille.**

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :

- Chiens du village CHF 80.-
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.-

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si  
celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le  
communiquer.Attestation de compétences pour détenteurs de  
chiens :Nous profitons de vous rappeler que depuis le 1<sup>er</sup>  
septembre 2008, tous les détenteurs de chien doi-  
vent suivre une formation.Les personnes souhaitant détenir un chien pour la  
première fois doivent suivre un cours théorique d'au  
moins quatre heures avant d'acquiescer le chien. Le**VOTATIONS CANTONALES ET FÉDÉRALES DU 18 MAI 2014**Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau  
de vote de 10h00 à 12h00**.Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi  
soir au plus tard, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au  
samedi 20h00.Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peu-  
vent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être  
déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.**Attention :****Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature  
manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !***Présidence :*

Mme Marie-Claude Schaller

*Administration :*

Mme Tiffany Bourquin

**Bureau de vote****Dimanche 18 mai 2014 de 10h00 à 12h00***Membres :*Mme Céline Aeberli  
M. Cyrille Aeschlimann*Membres suppléant(e)s :*Mme Patricia Badoud  
Mme Cécile Badoux Lehmann**Bureau de dépouillement****Dimanche 18 mai 2014 dès 10h00***Membres :*Mme Lea Allemann  
M. Enrico Alves  
M. Steve Amstutz  
Mme Thérèse Amstutz  
M. Sébastien Antille  
M. Georges Bachmann*Membres suppléant(e)s :*M. Pierre-André Ballif  
M. Nicolas Balmer  
Mme Vanessa Balmer

L'administration communale

**PETITE SORTIE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE****le mercredi 21 mai 2014**

Rendez-vous	Pour les aînés de Prêles :	au Funiculaire	à 14h30
	Pour les aînés de Lamboing	à la Poste	à 14h15
	Pour les aînés de Diesse	à l'ancienne Poste	à 14h15

Pour cette sortie, vous devez vous inscrire jusqu'au vendredi 16 mai 2014 auprès de l'administration  
communale au 032 315 70 70 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du  
bulletin d'inscription ci-dessous. Pour tout renseignement sur cette rencontre, vous pouvez appeler Mme  
Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux

**Petite sortie des aînés**  
*(Inscription obligatoire pour tous)*

Nom: ..... Nombre de personne: .....

Prénom: .....

Transport:  NON  OUI no de tél. ....Abonnement demi-tarif  NON  OUI ou autre  NON  OUI*Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles  
jusqu'au vendredi 16 mai 2014*

Au plaisir de vous revoir nombreux à cette sortie.

L'administration communale

cours théorique n'est pas obligatoire pour les per-  
sonnes pouvant prouver avoir déjà détenu un chien.  
Toutes les personnes qui font l'acquisition d'un nou-  
veau chien (aussi les personnes qui sont déjà déten-  
teur d'un chien) doivent suivre un entraînement  
pratique d'au moins quatre leçons. Cet entraîne-ment doit avoir lieu durant l'année qui suit l'acqui-  
sition du chien.Nous vous remercions d'avance de votre collabora-  
tion.

L'administration communale

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

**ANALYSE DE L'EAU POTABLE**

Suite au prélèvement de 7 échantillons d'eau par le contrôleur des denrées alimentaires dans nos villages, le laboratoire cantonal du canton de Berne les a analysés afin de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions. Date des prélèvements 29 avril 2014.

**Prêles, station pompage La Prêze**

Critères d'analyse	Unité	Résultats	Exigence
Aspect		en règle	en règle
Turbidité (90 degrés)	UT/F	0.11	1.0
Dureté totale	mmol/l	3.17	1 à 5
Degré de dureté	°f	31.7	10 à 50
Calcium	mg/l	118.5	jusqu'à 200
Magnésium	mg/l	5.2	jusqu'à 50
Chlorure	mg/l	17	jusqu'à 80
Nitrate	mg/l	15	40
Sulfate	mg/l	4	jusqu'à 200
Nitrite	mg/l	non décelable	0.1
Ammonium	mg/l	non décelable	0.1

**Prêles, station pompage, lavabo**

Critères d'analyse	Résultats	Unités	Valeurs de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
Escherichia coli	Non décelable	Par 100 ml	Non décelable
Entérocoques	Non décelable	Par 100 ml	Non décelable
Germes aérobies, mésophiles	Non décelable	Par ml	300 (réseau), 100 (à la source)

**Prêles, fontaine milieu du village**

Critères d'analyse	Résultats	Unités	Valeurs de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
Escherichia coli	Non décelable	Par 100 ml	Non décelable
Entérocoques	Non décelable	Par 100 ml	Non décelable
Germes aérobies, mésophiles	14	Par ml	300 (réseau), 100 (à la source)

**Lamboing, fontaine centre du village**

Critères d'analyse	Résultats	Unités	Valeurs de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
Escherichia coli	Non décelable	Par 100 ml	Non décelable
Entérocoques	Non décelable	Par 100 ml	Non décelable
Germes aérobies, mésophiles	5	Par ml	300 (réseau), 100 (à la source)

**Diesse, station de pompage, départ Lamboing après UV3**

Critères d'analyse	Unité	Résultats	Exigence
Aspect		en règle	en règle
Turbidité (90 degrés)	UT/F	0.10	1.0
Dureté totale	mmol/l	3.00	1 à 5
Degré de dureté	°f	30	10 à 50
Calcium	mg/l	112.4	jusqu'à 200
Magnésium	mg/l	4.8	jusqu'à 50
Chlorure	mg/l	3	jusqu'à 80
Nitrate	mg/l	18	40
Sulfate	mg/l	3	jusqu'à 200
Nitrite	mg/l	non décelable	0.1
Ammonium	mg/l	non décelable	0.1

**Diesse, SED : lavabo**

Critères d'analyse	Résultats	Unités	Valeurs de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène
Escherichia coli	Non décelable	Par 100 ml	Non décelable
Entérocoques	Non décelable	Par 100 ml	Non décelable
Germes aérobies, mésophiles	54	Par ml	300 (réseau), 100 (à la source)

L'administration communale

**Canton de Berne****EXTRAIT DE VOTRE COMPTE AVS (CI) CERTIFICAT/ATTESTATION D'ASSURANCE AVS****Compte individuel**

Sur le **compte individuel (CI)** sont saisis tous les **revenus, périodes de cotisation et bonifications pour tâches d'assistance** qui servent de base pour le calcul d'une rente de vieillesse, de survivant ou d'invalidité. En règle générale, les années de cotisation manquantes (lacunes de cotisation) génèrent une diminution des prestations d'assurance.

Les revenus de l'année en cours ne sont mentionnés que sur le relevé de compte de l'année suivante.

Chaque caisse de compensation AVS auprès de laquelle des cotisations ont été décomptées tient un CI au nom de la personne assurée. Les numéros des caisses de compensation qui gèrent un compte de cotisations AVS pour une personne assurée (compte individuel, CI), peuvent être consultés sous [www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info) ou auprès de l'une des caisses de compensation AVS.

Une personne assurée peut en tout temps deman-

der par écrit ou via [www.akbern.ch](http://www.akbern.ch) ou [www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info) un **extrait de son CI** moyennant l'indication du numéro d'assuré-e et l'adresse postale. Les extraits de compte sont **gratuits**.

L'extrait de compte n'est remis qu'à :

- La personne assurée
- À son représentant légal ou à un avocat mandaté par cette dernière. Si une tierce personne dûment mandatée devait demander un extrait de compte, celui-ci ne serait, pour des raisons de protection de la personnalité, envoyé qu'à la personne assurée

**Certificat d'assurance AVS**

Le nouveau certificat n'est en règle générale délivré qu'une seule fois pour les assuré-e-s qui paient des cotisations ou perçoivent des prestations sans devoir s'acquitter de cotisations. Il a la taille d'une carte de crédit et contient le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro AVS de la personne assurée. **Les personnes qui possèdent encore l'ancien certificat (garte grise), doivent le conserver.**

Quand un nouveau certificat d'assurance doit-il être établi :

- Les données personnelles ont changé (p.ex. du fait d'un mariage ou d'un divorce) ou sont incorrectes.
- Le certificat a été volé ou perdu.
- Le certificat est illisible.

Les numéros des caisses AVS qui étaient apposés sur l'ancienne carte AVS et qui permettaient de dé-

duire des informations sur les rapports de travail antérieurs n'existent plus. Vous trouverez une liste des caisses de compensation AVS compétentes qui gèrent un CI en votre nom ainsi que leurs adresses sous <https://inforegister.zas.admin.ch>.

**Attestation d'assurance**

L'attestation d'assurance confirme à l'employé qu'il a été inscrit par son employeur auprès de la caisse de compensation compétente. L'employé a ainsi la certitude que la caisse établissant l'attestation gère désormais son compte AVS individuel. L'attestation d'assurance est délivrée lorsque l'assuré a été inscrit auprès d'une caisse de compensation par son employeur. Il est donc possible que pendant sa vie professionnelle, l'assuré-e se voie délivrer plusieurs attestations d'assurance par différentes caisses de compensation.

Les indépendants, les personnes n'exerçant aucune activité lucrative et les rentiers ne reçoivent aucune attestation d'assurance.

**Que faire.....?**

- si vous constatez une lacune de cotisation sur votre extrait de CI : veuillez contacter la caisse de compensation qui était compétente pour le prélèvement de la cotisation. Les certificats ou décomptes de salaire devraient être fournis dans la mesure du possible.

**Renseignements et conseils**

[www.akbern.ch](http://www.akbern.ch) ou auprès d'une agence AVS

**Caisse de compensation du canton de Berne**





# Canton de Berne

## ALLOCATIONS SPÉCIALES SELON DÉCRET

Toute personne de condition modeste au bénéfice d'une rente AVS ou AI a le droit de demander des allocations spéciales selon décret en plus des rentes et des prestations complémentaires. Le service compétent de votre domicile (service social, caisse de compensation) vous fournira les informations nécessaires concernant les conditions d'octroi de ces prestations. Les allocations spéciales sont des prestations sociales particulières (décret du 10 septembre 1997 concernant les allocations spéciales en faveur des personnes de condition modeste), qui sont calculées conformément aux prescriptions du Conseil-exécutif. Selon le décret, il appartient aux offices communaux d'inviter les personnes manifestement en droit de bénéficier de ces prestations à présenter une requête. En vertu des dispositions légales, les personnes de condition modeste ont droit à des allocations spéciales, mais elles ne peuvent pas prétendre à un montant déterminé.

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser au service compétent de votre domicile et, pour tout renseignement d'ordre général, à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 / 633 78 11, fax 031 / 633 78 92, e-mail: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES  
Regula Unteregger  
Cheffe d'office

## PROSPECTUS SUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

Ce document fournit des informations sur l'aide proposée selon la loi sur l'aide aux victimes et recense tous les centres de consultation du canton de Berne. Il s'adresse principalement aux victimes d'infractions et à leurs proches, mais peut aussi intéresser les personnes et les institutions qui y sont confrontées dans le cadre de leurs activités ou à titre privé. Disponible en français et en allemand, le prospectus peut être obtenu auprès de l'Office des affaires sociales, Division aide aux victimes : (tél. 031 633 78 26, fax 031 633 78 92, courriel: info.doku.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES  
Regula Unteregger  
Cheffe d'office

## PRISE EN CHARGE DE PERSONNES TRIBUTAIRES DE SOINS DANS DES FOYERS ET DES MÉNAGES PRIVÉS

Vous proposez dans un foyer ou chez vous un logement, des repas, une prise en charge et des soins à des handicapés, des toxicomanes ou des personnes âgées? Si oui, vous devez être au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de la commune ou du canton, conformément à l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy). La prise en charge de membres de la famille (soins inclus) n'est pas soumise à autorisation.

### Autorité délivrant les autorisations

#### Personnes âgées et handicapées

- l'autorité communale compétente pour les ménages privés accueillant trois personnes au maximum,
- l'Office des personnes âgées et handicapées du canton de Berne pour la prise en charge de plus de trois personnes.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des personnes âgées et handicapées, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 42 83, fax 031 633 40 19, courriel: info.alba@gef.be.ch).

#### Toxicomanes

- l'Office des affaires sociales pour la prise en charge de personnes toxicodépendantes dans des ménages privés ou des foyers.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES  
Markus Loosli  
d'office

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES  
Regula Unteregger  
Cheffe d'office

Tél. 117 **Police**  
Tél. 118 **Feu**  
Tél. 144 **Ambulances**

## AIDE SOCIALE : ORGANISATION ET COMPÉTENCE

La population du canton de Berne dispose d'un large éventail de prestations sociales publique et privées, qui répondent aux besoins les plus divers.

### Information

Les communes informent leurs habitants en bonne et due forme, en leur fournissant les adresses des institutions sociales qui sont à leur disposition, comme les services sociaux, les structures d'accueil extrafamilial et autres.

### Services sociaux professionnels

Chaque commune a son propre service social ou est affiliée à un service social régional. Les prestations de l'aide sociale sont accessibles à tous. Les consultations sont assurées par du personnel spécialisé. Pour toute information, il convient de s'adresser à la commune de domicile ou au service social régional compétent.

### Préfecture

Les décisions des services sociaux peuvent faire l'objet d'un recours auprès des préfètes et des préfets.

### Office des affaires sociales

Pour des renseignements d'ordre général, il est aussi possible de s'adresser à l'Office des affaires sociales de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Rathausgasse 1, 3011 Berne, tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel : info.soa@gef.be.ch.

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES  
Regula Unteregger  
Cheffe d'office

## PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

## Nouvelles de l'administration

### Etude sur la mise en réseau des acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne

L'Office de la culture du canton de Berne met en consultation une étude stratégique portant sur la mise en réseau des acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne actifs dans le domaine des arts de la scène. Cette étude a été menée par M. Mathieu Menghini, historien et praticien de l'action culturelle, entre l'été 2013 et la fin du mois de janvier 2014. Ses conclu-

sions ont été présentées jeudi (8 mai) lors d'une conférence de presse. Ouverte à une large palette d'acteurs culturels régionaux, cette consultation durera jusqu'au 8 août prochain.

L'objectif du mandat confié à l'ancien directeur de théâtre Mathieu Menghini (Centre culturel neuchâtelais, Théâtre du Crochetan, Théâtre Forum Meyrin), actuellement professeur chargé d'enseignement à la Haute école de travail social de Genève, comportait deux volets principaux : réfléchir, d'une part, à la mise en réseau des acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne et, d'autre part, à la faisabilité et aux modalités d'une collaboration artistique et administrative entre ce réseau et le Théâtre Palace transformé, à Bienne, ainsi que la future salle du

CREA (Centre régional d'expression artistique), à Delémont.

Menée entre l'été 2013 et la fin janvier 2014 auprès d'un large panel représentatif d'acteurs culturels de la région, l'étude propose trois variantes de réseau: un niveau macro-institutionnel axé sur la future salle du CREA, à Delémont, la future salle de l'Inter, à Porrentruy, et le Théâtre Palace transformé, à Bienne (variante A), un niveau méso-institutionnel articulé autour des centres culturels régionaux regroupés sous l'égide de l'Association interjurassienne des centres culturels (variante B) et un niveau « extra-institutionnel » porté par les forces diverses et multiples réunies au sein du Forum interjurassien de la culture (variante C).

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

### Vendredi

Culte dans les homes: 10h Mon Repos, 10h45 Montagu  
16h Culte de l'enfance : rdv des enfants à la Maison de paroisse

17h30 Invitation aux parents pour clôturer la séquence autour du thème de "l'invitation".

Collecte en faveur de Terre Nouvelle, aide d'urgence pour les enfants de Syrie.

18h Maison de paroisse : rdv et départ pour le camp de confirmation, 11e Harmos

### Dimanche 18 mai, 5e dimanche de Pâques

9h45 Sonnerie des cloches

10h Blanche Eglise, culte paroissial

Philippe Maire, pasteur

Texte : Jean 14.8-14

Cantiques : 34-22 ; 45-20 ; 44-13 ; 46-10 ; 36-04

### Mercredi

10h, groupe de prière à la Blanche Eglise

### Jeudi

Sortie des Aînés au Saut du Doubs. Rdv à 9h15 pour les inscrits sur la place de la gare. Retour à 17h30. Prix à remettre : 40.- par personne ou 60.- par couple.

La Blanche Eglise est à nouveau ouverte la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch) ou [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

### Sonntag 18. Mai

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst am Sonntag Cantate. Text: Mt 11, 25-30 (Federleicht?). Mit Miriam Vaucher (Orgel), Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi.

### Amtswochen

28. April bis 18. Mai: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

19. Mai bis 1. Juni: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98).

## Paroisse catholique de La Neuveville

### Dimanche 18 mai

10h messe à l'église paroissiale

### Mardi à Mon Repos

10h30 tous les mardis matin

### Jeudi à l'église paroissiale

8h30 tous les jeudis sauf le jeudi avant le 1<sup>er</sup> vendredi du mois.

### Vendredi à l'église paroissiale

8h30 le premier vendredi de chaque mois.

### Café / rencontre / échange

22.05.2014 de 8h30 à 11h / inscription secrétariat

### Pour tout renseignement

032 751 28 38 le mardi et jeudi matin de 10h à 12h/ ou par mail :

[laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

[www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

### Dimanche 18 mai

Culte régional à La Neuveville, 10h00, service de voiture, voir ci-dessous

### Camp de catéchisme

Du vendredi 16 au dimanche 18 mai, les catéchumènes de Nods, Diesse et La Neuveville se retrouveront au camps de vacances des Mottes près de Tramelan afin de préparer leur culte de baptême et de confirmation

### Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

### Site internet

Visitez notre site internet, galerie photos, agenda, tableau des cultes... [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, [lauten@hispeed.ch](mailto:lauten@hispeed.ch)

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, [strouèche@gmail.com](mailto:strouèche@gmail.com)

## Paroisse de Nods

### Dimanche 18 mai

La Neuveville, 10h. Culte régional. Camp de caté.

### Dimanche 25 mai

Nods, 10h. Culte

### Contacts

#### Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

[joel\\_pinto@bluewin.ch](mailto:joel_pinto@bluewin.ch)

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, [sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)

## Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

### Vendredi - samedi

Groupe de jeunes : Europapark

### Dimanche 18 mai

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

### Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

### Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - tél : 032 751 36 65

## Eglise Adventiste - Services religieux

### Samedi 17 mai

Services à Bienne, Ch. des Ecluses 33

9h30 : L'église à l'étude

10h30 : Culte, past. René Pieper



## Paroisse Catholique de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19  
Case postale  
2520 La Neuveville

## CONVOCAION ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2014

20h15 SALLE DE PAROISSE

### Ordre du jour :

1. Méditation : Abbé Léon FOE
2. Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 12 décembre 2013
3. Comptes 2013 et rapport des vérificateurs des comptes
4. Bâtiment / jardin et alentours
5. Secrétariat
6. Conseil de paroisse
7. CdOp
8. Synode
9. Divers

Le Conseil de paroisse

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

# Agenda

## SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

### DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

## JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

Tél. 032 751 49 49

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 26 octobre 2014.

Du 18 mai au 15 juin 2014 : en parallèle de l'exposition permanente, venez découvrir la deuxième vitrine temporaire à thème qui mettra en valeur les acquisitions et dons qui sont venus étoffer les Collections de notre Musée ces dernières années.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

## CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée

Répétitions les lundis : 26 mai, 2 juin

## Pharmacie

Week-end et jours fériés le 0842 24 24 24 vous renseigne. -Pendant la semaine: 0844 843 842

## Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

## Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidou, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)